

AVIS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES CHARGE DE L'ETUDE ARCHITECTURALE D'UN IMMEUBLE (R+2) POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU SIEGE DE L'AGENCE MALIENNE DE METROLOGIE (AMAM)

A L'Intention des Bureaux ou Groupements de Bureaux d'Architectes

1. L'Agence Malienne de Métrologie a inscrit au titre de son budget des Ressources Propres, des fonds afin de financer le programme de ses activités et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au service de consultant dans le cadre du **recrutement d'un bureau d'études charge de l'étude architecturale d'un immeuble (R+2) pour le projet de construction du siège de l'Agence Malienne de Métrologie.**
2. la mission confiée au consultant a pour objectifs de :
 - Établir des rapports d'études technique et architecturales (Proposer un projet de DAO, réaliser des études d'Avant-Projet Sommaire (APS))
 - Proposer une structure architecturale pour la construction d'un immeuble (R+2) ;
 - Proposer un coût estimatif de réalisation des travaux ;
 - Proposer un plan détaillé (coupes et plan d'exécution) ;
 - Proposer un cadre de devis quantitatif et estimatif de réalisation de l'ouvrage ;
 - Proposer un plan des corps d'états secondaires (électricité, internet et réseau informatique plomberie sanitaire) ;

La durée de la mission est de soixante (60) jours.

3. le Directeur Général de l'AMAM invite les consultants (Bureaux ou Groupements de Bureaux d'Architectes) admissibles à manifester leur intérêt pour fournir les services ci-dessus.

4. participation sur la base de leur qualification de **Bureaux ou Groupements de Bureaux d'Architectes seront retenus pour une consultation restreinte**

le dossier de candidature doit comprendre :

- un accord de groupement (cas échéant)
- Une lettre de manifestation d'intérêt
- Une copie certifiée conforme des pièces administratives en cours de validité à l'inscription au registre du commerce et à l'agrément ou la carte professionnelle
- Les informations indiquant la qualification du consultant (brochures de références concernant l'exécution des expériences similaires, organisation technique du cabinet et ou bureau et la liste du personnel clé de la mission

Cette expérience du candidat doit porter sur les indications suivantes :

- Nom du projet, montant du projet ;
- Date du début et de la fin ;
- Montant des prestations fournies ;
- Nom et adresse du maître d'ouvrages

5. les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux dispositions en vigueur en République du Mali, et suivant les critères d'évaluation ci-après :

- Expertise de consultant (années d'expériences et les missions similaires en construction d'un immeuble au moins (R+2)) 60 points ;
- Approche méthodologique et plan d'exécution 30 points ;
- Personnel clés 10 points.

6. les candidats doivent fournir les offres en 3 exemplaires dont 1 original et 2 copies. De même, l'original et les copies de l'offre sont placés dans une enveloppe cachetée portant clairement la mention '**manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un bureau d'études chargé de l'étude architecturale d'un immeuble (R+2) pour le projet de construction du siège de l'Agence Malienne de Métrologie.** Suivie du nom de la mission, et de l'avertissement « **NE PAS OUVRIR QU'A LA SEANCE D'OUVERTURE DE PLIS** ».

7. Les manifestations d'intérêt rédigées en français doivent parvenir au plus tard le Jeudi 26 septembre 2024 à 09 heures 30mn, au secrétariat de l'AMAM à Dialokorobougou à la nouvelle zone industrielle. L'ouverture des offres est prévue le Jeudi 26 septembre 2024 à 09 heures 30mn. Dans la salle de réunion de l'AMAM à Dialokorobougou tel : 20 71 98 21 ; 66 41 98 07.

Veillez agréer, Mesdames/Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Bamako, le

P/ Le Directeur Général
Le Directeur Général

